



MEMBRE
Forfait 30 PLUS
 Saison 2021

CATÉGORIE: Forfait 30 PLUS

Le Forfait 30 PLUS	Jusqu'au 15 janvier : 2 450 \$	Après le 15 janvier : 2 500 \$
---------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Avantages inclus pour 1 membre

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, programme de rabais sur les achats à la boutique.	☑	☑
Champ d'exercice – utilisation illimitée ²	☑	☑
Location d'un casier au vestiaire	☑	☑
Un droit à Golf Québec	☑	☑

Il s'agit d'un forfait qui peut être partagé. Le membre responsable principal reçoit 120 jetons de jeu à utiliser au cours de la saison. En fonction de l'heure du départ, on déduit un certain nombre de jetons de sa banque à chacune des parties.

1. Ce forfait s'applique à toute personne ou regroupement de personnes qui se porte acquéreur d'un Forfait 30 PLUS, en désignant une ou deux personnes comme responsables. Seule l'une des personnes responsables est autorisée à prendre les départs. Il est possible d'avoir des invités en utilisant des jetons de jeu.
2. Champ d'exercice réservé exclusivement au(x) responsable(s) ainsi qu'à leurs invités qui utilisent des jetons de jeu.
3. Charge minimale : une charge minimale de 300\$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.

Notes

- Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque des 120 jetons de jeu de jeu attribués.
- Il n'y aucune restriction quant aux heures et jours de départ sauf le vendredi PM, le samedi matin et le matin lors des jours fériés.
- **Le nombre de jetons déduits varie selon les heures de départ :**

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Fé
Avant 13 h	4	4	4	4	4	X	4	X
Après 13 h	3	3	3	3	X	4	4	4
Après 16 h 30	2							



MEMBRE
Forfait 30 PLUS
Saison 2021

- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture, sans frais.
- À partir du 1^{er} mai, aucun remplacement des personnes responsables désignées n'est accepté pour l'année en cours.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Les jetons résiduels à la fin de la saison ne sont ni transférables ni remboursables.
- Le forfait ne peut pas être renouvelé au cours de la même saison.
- On ne peut pas racheter des droits de jeu ou des jetons supplémentaires.

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel (incluant les taxes qui s'appliquent) doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde peut être acquitté de la façon suivante:
 - 4 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars, 15 avril et le 15 mai.
 - 1 versement unique avant le 1^{er} mai.

Après le 15 janvier

- La cotisation doit être acquittée entièrement avant le 1^{er} mai :
 - en un versement unique;
 - ou en 4 versements égaux (15 février, 15 mars, 15 avril et 15 mai))

Un intérêt de 1.5%/mois (18%/an) est ajouté sur tout compte qui n'est acquitté à la date prévue.

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.



MEMBRE
Forfait 30 PLUS
Saison 2021

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins Privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour des invités.

* Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.